



Coups de foudre en centre-ville

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026

INFOS SUR CHARLEROICENTREVILLE.COM

JEU CONCOURS ST-VALENTIN

Collectionnez les coups de foudre et gagnez 1 des 3 cadeaux coups de cœur!

1 Recevez 1 sticker

par tranche d'achat de 10€ chez les commerces participants.

2 Complétez votre bulletin (5 stickers + 2 questions)

Bulletin de participation disponible chez les commerces participants ou à l'accueil de l'asbl Charleroi CentreVille.

3 Déposez votre bulletin dans l'urne

L'urne est située à l'accueil de l'asbl Charleroi CentreVille située 17 Bte ESO3 boulevard Tirou 6000 Charleroi.

**Coups de foudre
en centre-ville**

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026



CADEAU N°1

Un bijou

D'une valeur de 1550€ TTC



Poiray
PARIS



**Coups de foudre
en centre-ville**

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026

Victor
Joaillerie - Horlogerie

CADEAU N°2

Une soirée et une nuit en amoureux



UN REPAS 3 SERVICES
POUR 2 PERSONNES



UNE NUIT D'HÔTEL
POUR 2 PERSONNES



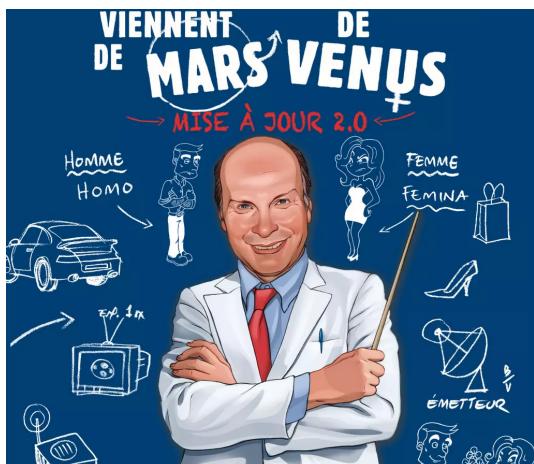
**Coups de foudre
en centre-ville**
DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026

NOVOTEL
CHARLEROI CENTRE

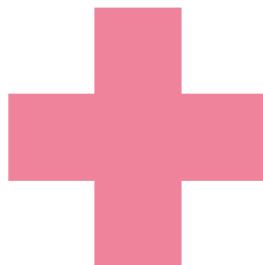


CADEAU N°3

Un spectacle et un repas en amoureux



**LES HOMMES
VIENNENT DE MARS,
LES FEMMES DE VÉNUS**
2 PLACES EN LOGE



**UN REPAS À L'IMPÉRIAL
POUR 2 PERSONNES
D'UNE VALEUR DE 100€**



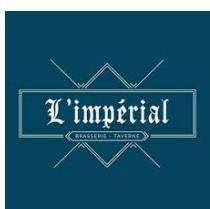
**Coups de foudre
en centre-ville**

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026

2 places en loge pour une production extérieure au PBA

PBA

PALAIS DES
BEAUX-ARTS
DE CHARLEROI



COMMERCES PARTICIPANTS

Yuna Coffee
Librairie Molière
Victor
Wonderfriends
Troc'Inn
Gadtronic
Brasserie de la Digue
Le Cribbi
Bar & Vous
Doce Mania
Grand Visuel
Chez Max
BD World Slumberland
Nura Parfums
Raw and Retail
Que Guapa
Le Royal
Frippe 80
Outlet 80
8Tea5
Van Hove
T-Shirt Mania
Clic Clac 1h
Turbigo
Mamma Gyros
Le Bistro
IKKS
Le Piéton
Home 25
Mephisto
Crestani Women
Tess
Eternal Beauty
Vit à sec
Guzella
Des plantes et vous
Alessandro Hairdresser
Furnal Optique
Optique Lefèvre
Le Carolo Cat
Au point break
Optique Chaudron
Palais des thés
Rare Burgers
Au Trou Normand
Le comptoir by le Trou Normand
Livre ou verre
Mila Coiffure
Le Meuble
INNO
Chez Walter
Au cœur du fromage
Dave Piercing (RL Studio)
L&F Coiffure
Le casse-croûte
City Laine
Amalgames
Special
Chez Pippo
Brunchy's
Traiteur Impérial
Ludo Trotter
Le Chien Vert
Karalho
Arancini & Co
La petite fugue 2.0
Chez ta mère
La cuve à bière
Bel'Arte
Ma biche Burger
W Charleroi
Lachapelle



**Coups de foudre
en centre-ville**

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026

RÈGLEMENT

Pour chaque tranche d'achat de 10€ dans les commerces participants, le client reçoit un sticker «Coup de foudre». Une carte complétée avec 5 stickers donne droit à une participation au concours.

Une seule et unique participation par personne est acceptée. La carte dûment remplie doit être déposée dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de l'asbl Charleroi CentreVille avant 18h, le lundi 16/02/2026.

Pour être valide, la carte doit être complétée avec les stickers, comporter les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse, téléphone et email).

Le participant doit également répondre aux deux questions subsidiaires figurant sur la carte. Les trois cartes gagnantes seront désignées, parmi l'ensemble des cartes valides déposées, en fonction de la validité de leur participation et de leurs bonnes réponses aux questions subsidiaires.

Toute carte incomplète, illisible ou déposée hors délai sera considérée comme nulle. La désignation des gagnants aura lieu le mardi 17 février 2026 à 14 heures. Les gagnants seront contactés grâce aux coordonnées fournies. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Consultez l'intégralité du règlement en scannant le QRcode se trouvant sur cette carte.

J'accepte sans réserve le règlement du jeu-concours
Cochez la case

**Coups de foudre
en centre-ville**

DU 09 AU 14 FÉVRIER 2026



RÈGLEMENT COMPLET

Règlement du Jeu - Jeu-concours par tirage avec questions subsidiaires.

Article 1 :

ORGANISATION du Jeu Coups de foudre en centre-ville

L'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, dont le siège social se trouve 17 Bte ES03 boulevard Tirou 6000 Charleroi (ci-après dénommée « l'organisateur »), organise un jeu concours dans le cadre d'une action commerciale avec la participation des commerçants du centre-ville de Charleroi. Ci-après dénommé le jeu « Coups de foudre en centre-ville ».

Article 2 : Objet du Jeu

La participation au jeu est avec obligation d'achat. Le jeu consiste à remplir un bulletin de participation en format papier avec des stickers disponibles chez les commerçants participants (un sticker reçu par tranche d'achat de 10€, 5 stickers pour compléter un bulletin de participation) et de déposer le bulletin dans l'urne située à l'accueil de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille.

Dans le cadre du Jeu, l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille désignera 3 gagnants parmi tous les participants (durée du jeu : du 09 au 14 février 2026).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité et dans la limite des bulletins de participation et stickers disponibles.

Article 3 : Date et durée du Jeu

À l'occasion de la Saint-Valentin, le jeu se déroule du lundi 09 février au samedi 14 février 2026 (jusqu'à l'heure de fermeture des magasins participants).

Article 4 : Conditions de participation et validité de la participation

4-1. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures et souhaitant y participer.

Ne sont pas autorisées à participer au jeu, les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses sociétés affiliées.

Le bulletin de participation doit mentionner les informations suivantes : nom, prénom, adresse, email et numéro de téléphone.

La case « J'accepte sans réserve le règlement du jeu-concours » devra être cochée.

Une fois le bulletin complété par le participant, ce dernier devra finaliser sa participation en répondant à deux questions subsidiaires et en glissant le bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil de l'a.s.b.l Charleroi CentreVille avant le lundi 16 février 18h.

4-2. Validité de participation

Une seule et unique participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du jeu.

Toute participation au jeu sera considérée comme non valide en cas d'inexactitude d'identité, de moyen de contact, de non-acceptation des conditions de participation. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du concours tout bulletin de participation qui ne respecterait pas le présent règlement, notamment s'il est incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Il est convenu que la désignation des gagnants au concours s'effectuera manuellement le mardi 17 février 2026 à 14 heures.

Tout bulletin d'inscription contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement, sera considéré comme nul.

Article 6 : Désignation des lots

Le jeu concours est doté des lots suivants, par ordre de bonnes réponses aux questions subsidiaires, c'est-à-dire que :

- le gagnant du premier prix aura rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu).

- le gagnant du second prix aura rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu après celle du gagnant n°1).

- le gagnant du troisième prix aura rempli correctement son bulletin de participation, répondu correctement aux questions (la réponse à la question 2 sera la plus proche du nombre de bulletins déposés dans l'urne pendant la durée du jeu après celle du gagnant n°2).

Lot 1 : Un bijou de la marque Poiray d'une valeur de 1550€ TTC de la joaillerie Victor.

Lot 2 : Un repas 3 services pour deux personnes au W + 1 nuit pour deux personnes au Novotel.

Lot.3 : 2 places pour "Les hommes viennent de Mars, les femmes de Vénus 2.0" + Un repas d'une valeur de 100€ à l'Impérial.

La désignation des gagnants au concours sera organisée le mardi 17 février 2026 à 14 heures avec un total de 3 gagnants se voyant remettre le lot correspondant au résultat de leur participation au concours.

RÈGLEMENT COMPLET

Article 7 : Information et publication du nom du ou des gagnants

Le nom des gagnants sera annoncé par écrit sur la page Facebook de l'a.s.b.l Charleroi CentreVille et consigné par écrit à l'occasion de la désignation des gagnants par l'organisateur le mardi 17 février 2026.

Les gagnants seront désignés en fonction de la validité de leur participation et de leurs bonnes réponses aux questions subsidiaires.

Article 8 : Remise des lots et lieu de retrait

Les gagnants prendront possession de leur lot après communication de leur gain par l'organisateur, ils seront informés par l'organisateur au moyen d'un courrier électronique et/ou d'un appel téléphonique.

Les lots concernés seront mis à disposition des gagnants en prenant rdv avec l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille pendant ses heures d'ouverture.

Si l'adresse électronique est incorrecte ou ne correspond pas à celle du ou des gagnants, ou si pour toutes autres raisons liées à des problèmes techniques ne permettant pas de contacter via email les gagnants, l'organisateur ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable. Le gagnant injoignable ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit. Un autre participant sera désigné comme nouveau gagnant.

Le lot attribué est personnel et non transmissible. En outre, le lot ne peut en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part du gagnant, ni d'un échange ou de toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 9 : Opérations promotionnelles

Tout participant au jeu concours qui complète et remet à l'organisateur le bulletin de participation autorise l'organisateur à utiliser ses informations personnelles à des fins promotionnelles sur tout support de son choix, sans que cette communication n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation, conformément aux dispositions prévues dans le présent règlement.

Article 10 : Protection des données à caractère personnel et droit à l'image

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont conservées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les participants peuvent retirer leur consentement à tout moment et bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'Organisateur : L'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, 17 Bte ESO3 boulevard Tirou 6000 Charleroi.

Article 11 : Responsabilité de l'Organisateur

Les participants reconnaissent et acceptent que la seule obligation de l'organisateur au titre du jeu est de désigner les gagnants parmi les bulletins d'inscription recueillis, sous réserve que leur participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre le(s) lot(s) au(x) gagnant(s), selon les critères et modalités définis dans le présent règlement. L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit.

Article 12 : Contestation du Jeu

Toute contestation ou réclamation relative au jeu concours devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur à l'adresse suivante : a.s.b.l Charleroi CentreVille, 17 Bte ESO3 boulevard Tirou 6000 Charleroi.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte huit 8 jours après la clôture du jeu.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement.

Article 13 : Cas de force majeure et réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou un événement indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 14 : Loi applicable et juridiction compétente

Le règlement est régi par la loi belge. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par la juridiction civile compétente de la ville de Charleroi.

Article 15 : Dépôt et consultation du Règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu concours.

en scannant le QRcode se trouvant sur le bulletin de participation ou sur les flyers et affiches communiquant le jeu.

Une version électronique du présent règlement pourra être envoyée aux participants en faisant la demande auprès de l'a.s.b.l. Charleroi CentreVille, 17 Bte ESO3 boulevard Tirou 6000 Charleroi.